

**PLAN LOCAL D'URBANISME
MODIFICATION Simplifiée N°1**

**3b1 – ZONAGE AVANT MODIFICATION
au 1/5000ème**

PLU	Prescrit	Arrêté	Approuvé
Élaboration	29/04/14	28/10/16	24/01/17
Modification simplifiée n°1	12/04/18		21/06/18

Le Maire,
Jean SAINT-JOSSE

Dossier d'Approbation



Zone urbaine

- Ua** Secteur dense du centre ancien
- Uai** Secteur dense du centre ancien inondable
- Ub** Secteur destiné à l'habitat en assainissement collectif
- Ubi** Secteur destiné à l'habitat en assainissement collectif inondable
- Uc** Secteur destiné à l'habitat en assainissement individuel
- Ue** Secteur destiné aux équipements et services publics
- Uy** Secteur destiné à l'accueil d'activités
- Uyi** Secteur destiné à l'accueil d'activités inondable

Zone à urbaniser

- 1AUa** Zone à urbaniser destinée à l'habitat et aux activités compatibles
- 1AUy** Zone à urbaniser à vocation d'activités
- 2AU** Zone à urbaniser après révision du PLU

Zone agricole

- A** Zone agricole

Zone naturelle

- Ni** Zone naturelle inondable
- N** Zone naturelle
- Nl** Zone naturelle de loisirs
- Nli** Zone naturelle de loisirs inondable

Autres

- - - - - Limite de zone
- Haie ou bois protégé au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre de protection des bâtiments agricoles (RSD ou installation classée pour la protection de l'environnement - ICPE)
- ▨ Espace Boisé Classé (EBC) - article L. 113-1 du Code de l'Urbanisme
- ★ Elément historique/culturel protégé au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'Urbanisme
- ⊙ Bâtiments en zone A pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L. 151-11 2° du Code de l'Urbanisme

Source: Cadastre © DDFP